



60<sup>ème</sup> session  
de la Commission des droits de l'homme de l'ONU  
(2004)

Point 3 de l'ordre du jour  
Organisation des travaux de la session  
Colombie

Déclaration de la délégation suisse,  
prononcée par M. Jean-Daniel Vigny,  
Ministre, Chef de délégation  
(13 avril 2004)

Seul le texte prononcé fait foi

texte disponible sur : [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)

Monsieur le Président,

La Suisse salue la collaboration entre le Bureau en Colombie du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies et le Gouvernement colombien et l'encourage à la poursuivre et à la renforcer.

Elle salue le dialogue constant et suivi entre le Gouvernement et la communauté internationale, en particulier à travers le G-24, dont elle assume actuellement la Présidence. Elle est prête à continuer de s'engager dans des projets relevant du domaine de la sécurité humaine, notamment en ce qui concerne les mines antipersonnel.

La Suisse rappelle au Gouvernement colombien l'importance de tout entreprendre afin d'appliquer les recommandations de la Commission des droits de l'homme.

Elle reconnaît la légitimité des efforts entrepris par la Colombie pour réinstaller l'ordre et la sécurité sur son territoire et salue les premiers résultats obtenus. Elle tient toutefois à souligner l'importance de renforcer les contrôles civils et indépendants sur les actions des forces de l'ordre tout comme les garanties pour la population civile. Elle déplore l'approbation, au travers du statut anti-terroriste, de l'octroi de facultés de police judiciaire aux forces armées, et en appelle au Gouvernement colombien à veiller à ce que, lors de la réglementation d'exécution dudit statut, les droits des individus soient protégés en accord avec les normes internationales.

La Suisse est préoccupée par les informations faisant état de détentions arbitraires concernant surtout des leaders communautaires, des défenseurs des droits de l'homme et des syndicalistes, ainsi que par l'existence de cas d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées et de torture attribuables à des agents de l'Etat.

La Suisse condamne les graves infractions au Droit International Humanitaire commises par les FARC, l'ELN et les AUC, en particulier les prises d'otages, les assassinats, le recrutement d'enfants, l'utilisation de mines antipersonnel, ainsi que les attaques contre la mission médicale. Elle s'inquiète également de l'utilisation par l'armée colombienne d'enfants dans des opérations militaires de renseignements, tel que mentionné dans le rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

Elle s'inquiète également de la situation des communautés indigènes et afro – colombiennes, principales victimes des déplacements forcés.

La Suisse est préoccupée par le climat d'hostilité créé autour du travail des défenseurs des droits de l'homme. Elle encourage le Gouvernement et les organisations non gouvernementales à établir un dialogue serein et constructif.

La Suisse constate que le Gouvernement colombien a intensifié ses efforts dans la lutte contre les groupes paramilitaires. Elle est toutefois préoccupée par l'expansion de la domination de ces groupes dans de nombreuses régions de la Colombie et par la persistance de liens entre ceux-ci et des agents de l'Etat.

Finalement, la Suisse encourage tout effort visant la recherche de solutions négociées au conflit armé. Elle est prête, si les parties le demandent, à continuer à participer activement aux groupes des pays amis. En ce qui concerne les pourparlers de paix actuellement en cours avec les groupes paramilitaires, elle demande à ce qu'ils tiennent compte des droits des victimes de violations aux droits de l'homme à la vérité, à la justice et à la réparation. Ces pourparlers ne peuvent en aucun cas mener à l'impunité.

Nous vous remercions de votre attention.